

Arrêté fédéral III concernant les comptes 2003 du domaine des écoles polytechniques fédérales (Domaine des EPF)

du 4 juin 2004

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques
fédérales (loi sur les EPF)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 31 mars 2004²,
arrête:

Art. 1

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'exercice 2003 sont approuvés comme suit:

- a. le compte de résultats présente des revenus de 2 212 947 327 francs et des charges de 1 935 499 274 francs; il en résulte un excédent de revenus de 277 448 053 francs;
- b. le compte des investissements présente des paiements bruts de 347 669 097 francs;
- c. le compte des flux de capitaux présente une contribution de la Confédération au financement, dont le montant est de 1 755 824 400 francs;
- d. le bilan du 31 décembre 2003 présente un total de 1 097 247 818 francs.

Art. 2

Conformément à l'art. 25, al. 1, de l'ordonnance du 6 décembre 1999 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales³ (ordonnance sur le domaine des EPF), une réserve de 15 159 609 francs est dissoute et inscrite au bilan.

¹ RS **414.110**

² Non publié dans la FF

³ RS **414.110.3**

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 2 juin 2004

Le président, Max Binder
Le secrétaire, Ueli Anliker

Conseil des Etats, 4 juin 2004

Le président, Fritz Schiesser
Le secrétaire, Christoph Lanz

Arrêté fédéral III <bd> concernant les comptes 2003 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.07.2004
Date	
Data	
Seite	3443-3444
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 773

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.